

Droit social Protection sociale

Le département « Droit social – Protection sociale » accompagne l'entreprise dans sa prise de décisions quotidiennes et stratégiques dans les domaines du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire, en proposant des réponses pragmatiques d'ingénierie sociale adaptées aux besoins de chaque structure.

Au-delà de la conciliation des contraintes légales avec les exigences sociales et économiques de chaque structure, le département « Droit social – Protection sociale » assiste ses clients dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de façon à permettre l'amélioration de leurs ressources humaines, y compris en situation de crise.

Conçue comme un partenariat, fondée sur un suivi personnalisé de l'entreprise et la prise en compte de ses spécificités, cette approche dynamique du conseil permet d'apporter une véritable valeur ajoutée sociale.



Le département « Droit social – Protection sociale » intervient notamment lors des situations suivantes :

Une approche internationale

Le département « Droit social – Protection sociale » se distingue par son ouverture à l'international, en particulier auprès d'une clientèle anglo-saxonne et italienne qu'il doit notamment aux compétences linguistiques de ses associés. Il a ainsi développé une expertise forte en droit comparé.

Tous nos clients sont des références

Le département « Droit social – Protection sociale » accompagne une clientèle très diversifiée : TPE, PME, groupes de dimension nationale ou internationale, cotés ou non, organismes à but non lucratif (associations, fondations, CCI, mutuelles, assurances, organismes sanitaires et sociaux, coopératives, etc.).

Accor
Body Minute
Chateauform
Dunlop
Ecosystem
Edenred
EDF Energies Nouvelles
EusaPharma
Generali Solutions d'Assurances
Groupement des cartes bancaires
Havas
Randstad
Rondot
Sacem
Skis Rossignol
...

• Le conseil :

- relation individuelle du travail
- audits préventifs, de conformité et d'acquisition
- relations collectives (négociations avec les syndicats, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, durée du travail, GPEC, épargne salariale, hygiène et sécurité au travail, etc.)
- restructurations et réorganisations d'entreprises
- plans de sauvegarde de l'emploi
- protection sociale complémentaire
- mobilité internationale

• Le précontentieux :

- résolution amiable des conflits individuels et collectifs
- arbitrage et médiation

• Le contentieux :

- individuel et collectif
- accident du travail et maladie professionnelle, invalidité
- responsabilité pénale de l'employeur
- représentation du personnel (élections et désignation ; demande d'autorisation de licenciement et de transfert, etc.)
- redressements URSSAF

Associés

Les trois associés du département « Droit social – Protection sociale » bénéficient d'un cursus universitaire spécialisé et d'une expérience préalable au sein de cabinets à forte renommée en droit social.



Anne IMBERT

Née en 1963

Associée du cabinet depuis 2008

Outre une activité classique en droit du travail, Anne IMBERT a développé une expertise spécifique sur des opérations de restructurations, de réorganisations d'entreprises et de plans sociaux à dimension internationale, avec une forte compétence auprès d'une clientèle anglo-saxonne.

Elle anime le groupe de travail « Employment » du réseau international PARLEX.

aimbert@delsolavocats.com



Camille ROUSSET

Née en 1973

Associée du cabinet depuis 2006

Camille ROUSSET a développé, parallèlement à une activité classique de conseil et de contentieux en droit du travail, une expertise forte en matière de restructurations et d'opérations complexes de réorganisation, notamment auprès d'organismes à but non lucratif.

Elle est responsable du Pôle Italien, avec une expérience de droit social comparé franco-italien depuis 1997.

crousset@delsolavocats.com



Philippe PACOTTE

Né en 1969

Associé du cabinet depuis 2009

Au-delà de son activité classique en droit du travail, Philippe PACOTTE a développé une expertise spécifique en matière de restructurations, de durée du travail et de protection sociale complémentaire.

ppacotte@delsolavocats.com

Collaborateurs

Le département « Droit social – Protection sociale » est dirigé par trois associés qui animent une équipe de 10 collaborateurs. L'équipe présente à Paris, Lyon et Marseille travaille aussi en lien étroit avec tous les autres départements du cabinet, et plus particulièrement avec le département « Droit des sociétés – Fusions acquisitions » et le département « Organisations non lucratives ».

Elle est régulièrement sollicitée pour la rédaction d'articles et commentaires relevant de ses domaines d'expertise et assure une veille technique auprès de ses clients.

L'ensemble des avocats du département « Droit social – Protection sociale » intervient auprès d'universités, d'écoles de commerce, d'organismes formateurs et au sein même des entreprises, pour assurer des formations juridiques et pratiques, dans une logique d'échanges et de transfert de connaissances, d'actualisation des données, de communication et de sensibilisation aux enjeux de la matière.

Partenaires

Le département « Droit social – Protection sociale » travaille en lien étroit avec des conseils en management, en organisation, en outplacement, en assurance ou protection sociale, afin de proposer des solutions globales et adaptées reposant sur une complémentarité de compétences ; il mobilise notamment ses partenaires dans le cadre des restructurations, de la mobilité internationale, de la gestion des emplois et des compétences.

Pour plus d'informations :
www.delsolavocats.com